Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260710-2026_12_06_25A-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER

Séance du vendredi 12 juin 2026

20 heures

Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION (MODIFICATION)

2026_12_06_25 Création de nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes

Vu la délibération du 5 avril 2024 relative à la modification des tarifs des salles municipales,

Vu les tarifs de location de la salle des fêtes tels que votés et listés ci-dessous :

Tarifs de location salle polyvalente

Libellé	Sur la commune de Saint-Péver	Extérieur(s) à la commune
Forfait weekend (2 jours) pour les particuliers	160.00 €	300.00 €
Association (week-end)	Gratuit	220. 00 €
Réunion (journée) Association	Gratuit	120. 00 €
Goûter-apéritif (pour 3h maximum de location)	60.00 €	120.00 €
Cafés d'enterrements	Gratuit	-
Réveillon	285.00 €	-
Caution	500.00 €	500.00 €

Il est proposé de créer deux nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes, **un jour/ une soirée**, pour les habitants de la commune et les personnes extérieures.

Les salles ne sont pas louées pour une soirée si louée pour le week-end.

Il est proposé de modifier les tarifs en vigueur.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260710-2026_12_06_25A-DE

Libellé	Sur la commune de Saint-Péver	Extérieur(s) à la commune
Forfait weekend (2 jours) pour les particuliers	180.00 €	320.00 €
Un jour/une soirée	90.00 €	160.00 €
Association (week-end)	Gratuit	160. 00 €
Réunion (journée) Association	Gratuit	160. 00 €
Goûter-apéritif	90.00 €	160.00 €
Cafés d'enterrements	Gratuit	-
Réveillon	285.00 €	-
Caution	500.00 €	500.00 €

Par ailleurs, il est proposé de créer un nouveau tarif pour la location de la salle socio, **un jour/ une soirée**, pour les habitants de la commune et les personnes extérieures. Le tarif sera de 60 euros pour les habitants de la commune et de 100 euros pour les extérieurs.

Le conseil municipal décide par :

Présents	11	Pouvoir	0	Votants	11	Absent	0
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

D'APPROUVER la modification des tarifs en vigueur,

DE CRÉER des nouveaux tarifs

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Hélène BAHEZRE

Le Maire
Jean JOURDEN